

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit de la ZAC Lyon Confluence et de l'avenant n° 1 à la convention de transfert de garde.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire et chers Collègues, à l'occasion de ce rapport, je voudrais revenir sur les problématiques de sécurité soulevées lors de la deuxième commission de prévention situationnelle de la ZAC 1. En effet, un rapport de la Direction Départementale de Sécurité Publique élaboré en juillet fait état de nombreux dysfonctionnements en matière d'aménagement pour la sécurité des utilisateurs de la ZAC 1, tant au niveau des habitants que des visiteurs ou des travailleurs. Avec, entre autres, deux problèmes précis : les bornes d'accès et la protection des soubassements des passerelles.

Je crois qu'à travers le dossier de Lyon Confluence, nous rejoignons un problème que nous avons déjà évoqué ici avec la SACVL notamment, c'est celui du contrôle des SEM, SPLA ou autres organismes satellites de la Ville.

Avec la SPLA Lyon Confluence, nous sommes dans une situation où cette société décide de tout, toute seule. Aussi, les élus – en tout cas, un certain nombre de l'arrondissement concerné –, les services du Grand Lyon et de la Ville et même Keolis sont obligés de faire face aux doléances des uns et des autres sur des problèmes mis en lumière par le transfert de garde.

Nous vous l'avons encore dit récemment, Confluence est certes un beau projet d'un point de vue architectural mais il ne faut pas oublier que c'est un quartier de la ville avec des habitants et des gens qui travaillent. Il faut donc aussi penser ce quartier à l'aune des besoins et impératifs de ces personnes, tant en matière de sécurité, que de voiries, de déplacements et de vie quotidienne.

Aussi, nous espérons que pour la ZAC 2 ces questions d'aménagement seront étudiées en amont avec la SPLA pour éviter tous ces dysfonctionnements.

Enfin, j'ai aussi quelques inquiétudes quant aux futurs équipements publics à destination des enfants – groupe scolaire, centre de loisirs sans hébergement et crèche – car hormis son coût qui a pris plus de 60 % si j'en crois la délibération qui passe au Grand Lyon jeudi, c'est surtout les risques de retard pris, bien qu'au moyen d'acrobaties juridiques, vous essayiez de les limiter.

Qu'en est-il exactement ? Quel est votre calendrier à ce jour sur cet équipement prévu à Confluence ?

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Madame d'Anglejan, vous vous souvenez que nous étions ensemble à cette réunion de la Commission de prévention situationnelle...

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : C'est pour cela que j'en parle.

M. TOURAINE Jean-Louis : ... et comme vous le savez il y a eu deux réunions : une il y a assez longtemps...

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Deux ans.

M. TOURAINE Jean-Louis : ... qui prévoit les grands aménagements, notamment la darse, notamment la proximité de la MJC, notamment les grands ensembles. Et puis récemment, la question qui a été débattue c'est, une fois les réalisations effectuées, de voir quelles peuvent être les petites modifications pour éviter que cela fasse l'objet d'utilisation inappropriée tels les montants de la passerelle comme vous l'évoquiez, ou tel autre dispositif et qui vont supposer de petites corrections. Elles ont été évoquées par l'ensemble des intervenants et ont fait l'objet d'une approbation, aussi bien par les responsables de la ZAC que par la police et les services de la Ville.

Donc, petit à petit, pour ceux de ces aménagements complémentaires qui ont été retenus, ils vont se mettre en place et cela ajoutera encore à la sécurité du dispositif. Je crois qu'il faut continuer pour l'avenir à avoir une réunion en amont pour effectivement essayer de prévoir tout ce qui peut l'être et aussi en prévoir une seconde une fois les réalisations effectuées, avec des photos des différents aménagements pour se rendre compte de ce qui peut encore, à certains endroits, être l'objet d'un dispositif de parapet supplémentaire, d'aménagement, autant pour les piétons que pour les voitures.

Si vous le voulez bien on va continuer de cette façon, votre avis sera toujours tenu en ligne de compte, de même que ceux des pompiers, des policiers et de tous ceux qui travaillent sur le terrain. Je crois que c'est assez exemplaire ; en tout cas c'est unique en France puisque c'est spécifique à la Ville de Lyon et cette commission de prévention situationnelle permet d'accroître la sécurité dans des endroits qui sont très fréquentés.

M. LE MAIRE : Je dois dire que je me félicite du travail de la SEM Lyon Confluence car tous les gens qui viennent voir la Confluence sont étonnés qu'en l'espace de six ou sept ans on ait réussi à réaliser ce site. Je vous rappelle que pour l'île Seguin qui a dû commencer il y a 25 ans, il n'y a toujours pas la première pierre. Il faut donc, quand même relativiser les choses. Après, qu'on aille chercher le « pavé disjoint » oui, d'accord, mais on va s'en occuper Madame d'Anglejan.

Vous voyez, par exemple, j'ai fait embaucher au Grand Lyon 20 personnes pour s'occuper du nettoyage de la Confluence, avec des horaires spéciaux, et M. Thierry Philip, Vice-Président, a tenu des réunions avec tous les services pour s'occuper spécialement de la Confluence. On s'en occupe tous les jours et je l'ai dit à M. Roland Bernard qui était effectivement notre chargé de mission dans la Confluence, avec Mme Gelas, pour pouvoir s'occuper des habitants de la Confluence, ce qu'ils font très bien et je les en remercie.

On a vu, par exemple, que le quartier Sainte-Blandine pour la première année avait eu de très belles illuminations, je les en félicite.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)